

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 31 JANVIER 2019

Etaient Présents 45 titulaires, 6 suppléants, 18 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Pierre CASAUX-BIC, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, Valérie SARTOULOU, David CORBIN, Marylise GASTON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Etienne SERNA	à	Pierre CASABONNE
	Jean-Claude COUSTET	à	Jacques MARQUEZE
	Jean GASTOU	à	Patrick MAUNAS
	Elisabeth MEDARD	à	Daniel LCARAMPE
	Claude LACOUR	à	Michel CONTOU-CARRERE
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Aracéli ETCHENIQUE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES	à	Maylis DEL PIANTA
	Pierre SERENA	à	Maïté POTIN
	Bernard UTHURRY	à	Anne BARBET
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Marylise GASTON
	Aurélië GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	Pierre ARTIGUET	à	David MIRANDE
	Dominique LAGRAVE	à	Evelyne BALLIHAUT
	Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET	à	Jacques CAZAURANG
	Christophe GUERY	à	Michel ADAM

<u>Suppléants</u> :	Frédéric CACHELOU	suppléant de	Paule BERGES
	Thérèse LASMARRIGUE	suppléante de	Alain TEULADE
	Jean-Louis CAZENAVE	suppléant de	Cédric PUCHEU
	Jean-Pierre LOPEZ	suppléant de	Pierre Felix CAUHAPE
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Alain QUINTANA	suppléant de	Gérard BURS

Absents : Joseph LEES (excusé), Yvonne COIG (excusée), Alain CAMSUZOU (excusé), Jean-Michel IDOÏPE, Jean LABORDE, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Didier CASTERES,

## RAPPORT N° 01-190131-ADM-

### PÔLE MÉTROPOLITAIN « PAYS DE BÉARN » : RÉVISION DES STATUTS

M. LACRAMPE rappelle que par délibération du 15 juin 2017, notre Conseil Communautaire a approuvé les statuts du Pôle Métropolitain et la Charte de Fondation du Pays de Béarn.

Par délibération du 30 mars 2018, le Conseil du Pôle Métropolitain a délibéré sur le principe de l'adhésion du Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques et du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine.

Par délibération du 1<sup>er</sup> octobre 2018, ledit Conseil a décidé de modifier ses statuts en vue de permettre l'adhésion et la représentation du Conseil Départemental et du Conseil Régional, mais également actualiser la représentation de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez.

En conséquence, la composition est modifiée de la manière suivante :

- 1<sup>er</sup> collège :
  - o ajout de 1 siège titulaire et de 1 siège suppléant pour le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques,
  - o ajout de 1 siège titulaire et de 1 siège suppléant pour le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,
  - o ajout de 2 sièges titulaires et de 2 sièges suppléants pour la Communauté de Communes de Lacq-Orthez,
- 2<sup>ème</sup> collège :
  - o ajout de 1 siège titulaire et de 1 siège suppléant pour le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques,
  - o ajout de 1 siège titulaire et de 1 siège suppléant pour le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine.

Conformément aux dispositions combinées des articles L5731-3, L5711-1, L5211-1 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales, il appartient aux organes délibérants des EPCI membres du Pôle Métropolitain Pays de Béarn d'approuver ces nouveaux statuts.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 63 voix pour, 3 contre (M. J.CASABONNE, M. BAREILLE, Mme GIRAUDON) et 3 abstentions (Mme MIRANDE, M. MORA, M. BARRERE-MAZOUAT)

- **DECIDE** d'adopter les nouveaux statuts du Pôle Métropolitain Pays de Béarn tels que présentés ci-dessus,
- **CHARGE** le Président d'adresser cette délibération au Pôle Métropolitain pour suite à donner,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 31 janvier 2019

Suivent les signatures

Le Président

Signé  
Daniel LACRAMPE

Affiché le 08.02.19

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 05/02/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 05/02/2019